



**UNION ÉTUDIANTE  
DU QUÉBEC**

# **AMÉLIORER LE SOUTIEN À LA POPULATION ÉTUDIANTE**

**MÉMOIRE DE L'UNION ÉTUDIANTE DU QUÉBEC SOUMIS LORS DES  
CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2023-2024**

13 décembre 2022

## RÉDACTION :

Samy-Jane Tremblay, présidence 2022-2023

## RÉVISION :

Alix Brun-Berthet, secrétariat général 2022-2023

Alexandre Ducharme, attaché politique et de presse

13 décembre 2022

### **Union étudiante du Québec**

6217, rue Saint-André

Tél. 1-877-213-3551

<http://unionetudiante.ca>

[info@unionetudiante.ca](mailto:info@unionetudiante.ca)

© Union étudiante du Québec

L'Union étudiante du Québec (UEQ) a pour mission de défendre les droits et intérêts de la communauté étudiante, de ses associations membres et de leurs membres, en promouvant, protégeant et améliorant la condition étudiante et la condition des communautés locales et internationales.

L'UEQ représente plus de 91 000 membres de plusieurs campus universitaires à travers le Québec. Elle se veut l'interlocutrice principale des dossiers de l'accessibilité aux études supérieures et de la condition de vie des étudiants et des étudiantes auprès des différents gouvernements et groupes sociaux.

## Table des matières

<b>RAPPEL DES RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>7</b>
<b>1. BONIFIER LE PROGRAMME D’AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES .....</b>	<b>8</b>
<b>1.1 AJUSTER LE PROGRAMME AU COUT DE LA VIE ACTUEL .....</b>	<b>8</b>
<b>1.2 AJUSTER L’AIDE AU LOGEMENT DANS LE PROGRAMME .....</b>	<b>9</b>
<b>2. STAGES .....</b>	<b>11</b>
<b>2.1 FINANCER DAVANTAGE DE STAGES.....</b>	<b>11</b>
<b>2.2 RÉTABLIR LA COMPENSATION FINANCIÈRE DES STAGES EN TRAVAIL SOCIAL, EN SCIENCES INFIRMIÈRES ET EN ENSEIGNEMENT .....</b>	<b>12</b>
<b>3. FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC.....</b>	<b>15</b>
<b>3.1 LE NOMBRE DE BOURSES .....</b>	<b>15</b>
<b>3.2 LE MONTANT DES BOURSES.....</b>	<b>17</b>
<b>4. PARENTS ET PERSONNES PROCHES AIDANTES AUX ÉTUDES.....</b>	<b>19</b>
<b>4.1 POLITIQUES INSTITUTIONNELLES .....</b>	<b>19</b>
<b>4.2 HALTES-GARDERIES.....</b>	<b>20</b>
<b>5. POPULATION ÉTUDIANTE ISSUE DE LA DIVERSITÉ SEXUELLE ET LA PLURALITÉ DES GENRES .....</b>	<b>21</b>
<b>6. TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES UNIVERSITÉS.....</b>	<b>22</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>24</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>25</b>

## LISTE DES ACRONYMES

<b>AFE</b>	Aide financière aux études
<b>CFTÉ</b>	Conciliation famille-travail-études
<b>CO<sub>2</sub>e</b>	Équivalent en dioxyde de carbone
<b>CPE</b>	Centre de la petite-enfance
<b>FECQ</b>	Fédération étudiante collégiale du Québec
<b>FRQ</b>	Fonds de recherche du Québec
<b>PHARE</b>	Prospection des habitudes et aspirations résidentielles étudiantes
<b>UEQ</b>	Union étudiante du Québec
<b>UTILE</b>	Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant

## Rappel des recommandations

### **RECOMMANDATION 1**

Que le ministère des Finances reconduise les bonifications non récurrentes des dernières années dans le programme d'Aide financière aux études pour un investissement d'au moins 176 millions de dollars.

### **RECOMMANDATION 2**

Que le ministère des Finances augmente l'enveloppe destinée au *Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires* de 3,57 millions de dollars afin de financer les stages finaux en physiothérapie, en ergothérapie, en audiologie et en sexologie.

### **RECOMMANDATION 3**

Que le ministère des Finances investisse 5,7 millions de dollars afin de majorer le financement reçu lors des sessions de stage final en travail social, en sciences infirmières et en enseignement dans un but d'attraction, de valorisation et de rétention des futures personnes professionnelles, le tout dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

### **RECOMMANDATION 4**

Que le ministère des Finances augmente le financement des Fonds de recherche du Québec de 46,1 millions de dollars afin de financer l'ensemble des demandes de bourses de maîtrise et de doctorat recommandées par les comités d'évaluation.

### **RECOMMANDATION 5**

Que le ministère des Finances augmente le financement des Fonds de recherche du Québec de 22,7 millions de dollars afin de permettre aux récipiendaires de bourses de maîtrise et de doctorat d'avoir un revenu viable.

### **RECOMMANDATION 6**

Que le ministère des Finances réserve une enveloppe de 320 000\$ pour que l'ensemble des universités se dotent de politique institutionnelle en matière de conciliation famille-travail-études.

### **RECOMMANDATION 7**

Que le ministère des Finances prévoie une enveloppe de 1,9 million de dollars sur les deux prochaines années pour permettre le développement de projets de haltes-garderies en enseignement supérieur.

#### **RECOMMANDATION 8**

Que le ministère des Finances augmente d'au moins 252 000\$ la norme d'allocation *Soutien aux établissements d'enseignement supérieur dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie* présente dans les règles budgétaires des universités.

#### **RECOMMANDATION 9**

Que le ministère des Finances prévoie une enveloppe de 19 millions de dollars destinée à l'amélioration de la performance énergétique des universités pour leur permettre de mener des projets de réduction de gaz à effet de serre.

#### **RECOMMANDATION 10**

Que le ministère des Finances investisse 3,5 milliards de dollars annuellement pour procéder à une réelle transition écologique dans la société québécoise.

## Introduction

L'Union étudiante du Québec (UEQ) est heureuse de présenter ce mémoire en vue de l'élaboration du budget du Québec pour l'année 2023-2024 par le ministère des Finances. L'UEQ souhaite participer à cette consultation afin de présenter et défendre les intérêts de la population étudiante universitaire auprès des décideuses et des décideurs politiques responsables des finances de l'État.

À travers ce mémoire, l'UEQ présentera plusieurs manières de soutenir la communauté étudiante universitaire, soit en bonifiant le programme d'aide financière aux études ; en augmentant le nombre de stages compensés financièrement ; en haussant le financement octroyé aux personnes étudiantes de cycles supérieurs ; en améliorant le soutien aux parents aux études et aux personnes étudiantes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des genres ainsi qu'en encourageant la transition écologique des universités. L'UEQ présente ces moyens de soutenir la population étudiante afin que des ressources financières supplémentaires soient allouées à ces enjeux lors du prochain budget du Québec.

## 1. Bonifier le programme d'Aide financière aux études

Le programme d'Aide financière aux études (AFE) favorise l'accès aux études postsecondaires pour des milliers de personnes étudiantes. Pour l'année d'attribution 2019-2020, ce sont 143 755 personnes étudiantes qui ont bénéficié du programme totalisant plus d'un milliard de dollars (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2022b). Alors que le programme fait l'objet de mesures et de bonifications annuellement, il importe d'en faire de même pour l'année universitaire 2023-2024.

Au fil des dernières années, en plus de certaines mesures, telles qu'une indexation de certains paramètres et une diminution de la contribution parentale, de grandes bonifications ont été faites au programme. En effet, en 2020, la ministre de l'Enseignement supérieur Danielle McCann a annoncé une bonification permanente de 100 millions de dollars, à la suite de la campagne *Où est notre argent ?* menée conjointement par la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et l'UEQ, ainsi que 200 millions de dollars non récurrents « dans le but de mieux répondre aux besoins découlant de la crise de la COVID-19 » (Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, 2020). Ces bonifications non récurrentes ont été reconduites en 2021, et ce, pour les années universitaires 2021-2022 et 2022-2023. Cette reconduction était justifiée par « le contexte d'instabilité économique causé par la crise de la COVID-19 ainsi que la difficulté qu'ont certains étudiants [et étudiantes] à se trouver un logement abordable » (Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, 2021). La bonification non récurrente s'ajoute dans le calcul des dépenses admises d'une personne étudiante, soit 205\$ par mois pour une personne ne vivant pas chez ses parents ou 96\$ par mois pour une personne résidant chez ses parents (Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, 2021).

### 1.1 AJUSTER LE PROGRAMME AU COUT DE LA VIE ACTUEL

Force est de constater que le contexte économique est toujours instable et, qui plus est, inflationniste. Alors que les frais de subsistance dans l'AFE ont augmenté d'environ 2,6% entre 2021-2022 et 2022-2023 (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2021b ; Ministère de l'Enseignement supérieur, 2022c), la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation oscillait entre 5,1% et 8,0% au



Québec entre janvier et octobre 2022 (Institut de la statistique du Québec, 2022). Les frais de subsistance n'ont donc pas suivi l'augmentation du coût de la vie.

À titre d'exemple, le prix du panier d'épicerie à Montréal a augmenté de 15% entre octobre 2021 et juillet 2022 (Dispensaire diététique de Montréal, 2022, 2). L'insécurité alimentaire est à la hausse : en mai 2020, 8% de la population rapportait vivre dans un ménage en situation d'insécurité alimentaire modérée ou grave comparativement à 15% en septembre 2022 (Institut national de santé publique, 2022). Alors qu'il y a une demande croissante dans les banques alimentaires du Québec depuis le début de la pandémie, plusieurs personnes étudiantes ont recours à ce genre de soutien (Carrier et Belzile, 2022). Il apparaît que la population étudiante vit les contrecoups de l'inflation et qu'il est nécessaire de faire des ajustements en AFE pour mieux la soutenir.

Afin de rendre la vie plus abordable pour les personnes canadiennes, le gouvernement fédéral a annoncé l'élimination permanente des intérêts sur les prêts fédéraux aux personnes étudiantes et apprenties en novembre 2022 (Gouvernement du Canada, 2022). Il est à noter que la mesure n'est pas applicable au Québec parce que la province a son propre programme d'AFE. Bien que cette mesure puisse être bénéfique pour de nombreuses personnes à l'extérieur du Québec, elle ne permet pas d'aider les personnes étudiantes quand elles en ont véritablement besoin, c'est-à-dire pendant leurs études. En effet, les personnes étudiantes bénéficiant de l'AFE ne paient pas d'intérêts sur leurs prêts étudiants pendant qu'elles sont aux études, ces intérêts étant assumés par le gouvernement (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2022c, 28). Dans le contexte inflationniste actuel, Québec devrait investir l'argent reçu des transferts fédéraux dans l'AFE, plus précisément dans les dépenses admises, afin de soutenir la population étudiante pendant ses études. Cet argent revient à la communauté étudiante et ne doit pas disparaître dans le fonds consolidé.

## 1.2 AJUSTER L'AIDE AU LOGEMENT DANS LE PROGRAMME

La crise du logement qui sévit présentement touche particulièrement les personnes étudiantes qui peinent parfois à se loger. Selon l'enquête Prospection des habitudes

et aspirations résidentielles étudiantes (PHARE) 2021 de l'Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE), le loyer étudiant augmente plus rapidement que celui du reste de la population. En 2021, environ 245 000 personnes étudiantes sont locataires au Québec et 64% d'entre elles allouent plus de 30% de leurs revenus aux frais de logement (UTILE, 2022, 37). Toujours selon cette enquête, le loyer moyen au Québec payé personnellement par une personne étudiante s'élève à 661\$ en 2021 comparativement à 564\$ en 2017. Il faut toutefois noter que le loyer diffère significativement de ville en ville. Par exemple, le loyer moyen est de 471\$ à Rimouski, 607\$ à Québec, 754\$ à Montréal et 846\$ à Laval (UTILE, 2022, 27). Selon l'UEQ, les couts exorbitants des loyers étudiants et les taux d'effort trop élevés positionnent la population étudiante locataire en situation de précarité financière.

Alors que l'AFE est censée soutenir les personnes étudiantes, on constate un écart entre les couts relatifs au logement et l'aide financière accordée. Pour mieux soutenir la population étudiante dans un contexte de crise du logement, les dépenses admises relatives au logement dans l'AFE devraient être augmentées de sorte que la population étudiante ait un taux d'effort sous la barre du 30%.

Présentement, pour une personne aux études ne résidant pas chez ses parents, le programme d'AFE prévoit 1 013\$ mensuellement pour le logement, l'alimentation, le transport et les dépenses personnelles. À ce montant s'ajoute la bonification non récurrente de 205\$ pour un total de 1 218\$ (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2022c, 12). Considérant le contexte inflationniste et la crise du logement, lesquels frappent durement la communauté étudiante, les frais de subsistance dans l'AFE ne sont pas assez élevés. Ainsi, il est nécessaire de hausser les dépenses admises pour mieux soutenir la population étudiante. Pour ce faire, l'UEQ estime qu'il faut, au minimum, maintenir les bonifications des dernières années, s'élevant en moyenne à 176 millions de dollars annuellement.

### **RECOMMANDATION 1**

Que le ministère des Finances reconduise les bonifications non récurrentes des dernières années dans le programme d'Aide financière aux études pour un investissement d'au moins 176 millions de dollars.

## 2. Stages

### 2.1 FINANCER DAVANTAGE DE STAGES

Dans les dernières années, les associations étudiantes ont fait plusieurs revendications pour améliorer les conditions des stagiaires, particulièrement la reconnaissance du travail effectué par une compensation financière. À ce sujet, plusieurs iniquités perdurent. Les stagiaires dans le réseau public, parapublic et communautaire ont moins fréquemment accès à une compensation financière. De plus, les programmes dont les stages ne sont pas encore rémunérés sont liés à des emplois traditionnellement occupés par des personnes s'identifiant comme femmes.

En 2019, à la suite de la campagne *Stagiaires en solde*, menée par l'UEQ et la FECQ, le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur Jean-François Roberge a annoncé la mise en place du *Programme de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires*, lequel vise à compenser financièrement les stagiaires dans neuf programmes d'études dans les domaines de l'éducation, de la santé et des services sociaux. Au niveau universitaire, le montant des bourses varie entre 2 500\$ et 4 000\$ (Cabinet du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2019).

Toutefois, d'autres programmes d'études répondant aux critères semblent avoir été omis du programme de bourses, notamment les programmes de physiothérapie, d'ergothérapie, d'audiologie et de sexologie. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre généralisée, il devient essentiel d'attirer et retenir des personnes dans ces domaines. Pour encourager les personnes à aller vers ces domaines et valoriser le travail fait par les stagiaires qui ont des besoins accrus pendant leur session de stage, il faudrait compenser financièrement les stages finaux faits dans ces programmes d'études. Cet investissement pourrait aussi permettre d'éviter un exode vers le secteur privé où des compensations financières sont plus souvent offertes aux stagiaires.

L'UEQ a recensé le nombre de personnes admises annuellement en physiothérapie, en ergothérapie, en audiologie et en sexologie, et ce, dans l'ensemble des universités québécoises. Au total, 892 personnes étudiantes sont admises annuellement. Les détails se trouvent dans le tableau 1.

**TABLEAU 1 : NOMBRE DE PERSONNES ADMISES ANNUELLEMENT EN PHYSIOTHÉRAPIE, EN ERGOTHÉRAPIE, EN AUDIOLOGIE ET EN SEXOLOGIE DANS LES UNIVERSITÉS QUÉBÉCOISES**

<b>Physiothérapie</b>	327 personnes
<b>Ergothérapie</b>	350 personnes
<b>Audiologie</b>	65 personnes
<b>Sexologie</b>	150 personnes

Considérant que 892 personnes sont admises dans les quatre programmes d'études ciblés chaque année et qu'une bourse peut aller jusqu'à 4 000\$ dans le cadre du *Programme de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires*, un investissement de 3,57 millions de dollars serait nécessaire pour financer les stages finaux des futures personnes professionnelles en physiothérapie, en ergothérapie, en audiologie et en sexologie.

### **RECOMMANDATION 2**

Que le ministère des Finances augmente l'enveloppe destinée au *Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires* de 3,57 millions de dollars afin de financer les stages finaux en physiothérapie, en ergothérapie, en audiologie et en sexologie.

## **2.2 RÉTABLIR LA COMPENSATION FINANCIÈRE DES STAGES EN TRAVAIL SOCIAL, EN SCIENCES INFIRMIÈRES ET EN ENSEIGNEMENT**

En décembre 2021, le gouvernement du Québec lançait le programme de bourses incitatives *Perspective Québec*, lesquelles « visent à augmenter le nombre de personnes qualifiées dans des services publics essentiels ou dans des domaines stratégiques pour l'économie où il y a une rareté de main-d'œuvre » (Gouvernement du Québec, 2022). Au niveau universitaire, chaque personne inscrite dans un

programme visé reçoit 2 500\$ par session à temps plein réussie jusqu'à un maximum de 20 000\$ pour un programme d'études d'une durée de quatre ans.

Plusieurs programmes d'études dont le stage final était alors compensé par le biais du *Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires* se sont retrouvés dans *Perspective Québec*. C'est le cas du baccalauréat en sciences infirmières, du baccalauréat et de la maîtrise en travail social et de la grande majorité des baccalauréats en enseignement menant à la délivrance du brevet pour enseigner. La transition entre les deux programmes de bourses soulève plusieurs inquiétudes, notamment de voir la disparition de la compensation financière de stage, compensation pour laquelle les associations étudiantes militent depuis plusieurs années.

Pour la communauté étudiante, les objectifs des deux programmes de bourses sont différents. En effet, le programme *Perspective Québec* a comme but d'attirer des personnes vers des programmes d'études menant à des professions liées à la pénurie de main-d'œuvre tandis que le *Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires* vise à offrir une compensation pendant le stage final. Jusqu'à la transition entre les deux programmes de bourses, les compensations de stage étaient les suivantes : 2 700\$ pour le stage final du baccalauréat et de la maîtrise en travail social ; 2 800\$ pour le stage final du baccalauréat en sciences infirmières ; et 3 900\$ pour le stage final du baccalauréat en enseignement. Pour la population étudiante concernée, recevoir une bourse de 2 500\$ par session dans le cadre de *Perspective Québec* ne permet pas de remplacer la bourse de stage et ne permet pas de valoriser le travail fait par les stagiaires. Sachant que les besoins financiers sont accrus pendant la session de stage final, l'UEQ estime qu'il faudrait majorer le montant reçu pendant la session de stage de manière à offrir le même montant que celui qui était offert par le *Programme de bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires*.

En comparant le montant de la bourse de stage à la bourse *Perspective Québec*, il a donc un manque à gagner, pendant la session de stage, de 200\$ en travail social, 300\$ en sciences infirmières et 1 400\$ en enseignement. En 2021-2022, 974 nouvelles personnes membres ont été inscrites au tableau de l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (Ordre des travailleurs

sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec, 2022, 108). Pour ce qui est des personnes diplômées du baccalauréat en sciences infirmières, 615 ont reçu leur permis d'exercice en 2019-2020 (Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, 2020, 4). En ce qui concerne les personnes obtenant leur brevet d'enseignement, le nombre octroyé s'élève en moyenne à 3 800 par année (Dion-Viens, 2022). Afin de soutenir au mieux la population étudiante pendant le stage final en travail social, en sciences infirmières et en enseignement et afin d'attirer et retenir les personnes étudiantes vers ces domaines touchés par la pénurie de main-d'œuvre, un investissement de 5,7 millions de dollars est nécessaire.

### **RECOMMANDATION 3**

Que le ministère des Finances investisse 5,7 millions de dollars afin de majorer le financement reçu lors des sessions de stage final en travail social, en sciences infirmières et en enseignement dans un but d'attraction, de valorisation et de rétention des futures personnes professionnelles, le tout dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

### 3. Fonds de recherche du Québec

Les bourses offertes par les Fonds de recherche du Québec (FRQ) encouragent la population étudiante à poursuivre des études aux cycles supérieurs et favorisent sa rétention. Les programmes de bourses sont des portes d'entrée pour des formations en recherche et innovation dans tous les domaines. Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre qualifiée, le Québec doit mieux utiliser les FRQ pour élargir le bassin de talents dans la province.

#### 3.1 LE NOMBRE DE BOURSES

Les tableaux 2 et 3 présentent l'évolution du taux d'octroi de 2016-2017 à 2021-2022. Le taux d'octroi correspond à la proportion de bourses octroyées par rapport au nombre de demandes admissibles. En 2018-2019, les FRQ ont ouvert les concours de bourses à la communauté internationale. Alors que le nombre de demandes de bourses est demeuré assez stable pour la maîtrise, une hausse de près de 50% est observée pour les demandes doctorales entre 2017-2018 et 2018-2019. Malheureusement, la hausse de demandes n'a pas été accompagnée d'une augmentation du nombre de bourses. Cela a eu pour effet de faire chuter le taux d'octroi pour les bourses doctorales.

**TABLEAU 2 : ÉVOLUTION DU TAUX D'OCTROI ET DE LA PROPORTION DES DEMANDES RECOMMANDÉES PAR LES COMITÉS D'ÉVALUATION POUR LES BOURSES DE MAÎTRISE DES FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC**

	<b>2016-2017</b>	<b>2017-2018</b>	<b>2018-2019</b>	<b>2019-2020</b>	<b>2020-2021</b>	<b>2021-2022</b>
<b>Demandes admissibles</b>	1295	1299	1231	1329	1452	1389
<b>Bourses de maîtrise octroyées</b>	481	523	527	481	482	472
<b>Taux d'octroi</b>	37%	40%	43%	36%	33%	34%
<b>Demandes recommandées</b>	1120	1037	983	1095	1227	1147
<b>Proportion de demandes recommandées</b>	87%	80%	80%	82%	85%	83%

Sources : Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies. 2022. *Rapport annuel de gestion 2021-2022* ; Fonds de recherche du Québec – Santé. 2022. *Rapport annuel de gestion 2021-2022* ; Fonds de recherche du Québec – Société et culture. 2022. *Rapport annuel de gestion 2021-2022*.

**TABLEAU 3 : ÉVOLUTION DU TAUX D'OCTROI ET DE LA PROPORTION DES DEMANDES RECOMMANDÉES PAR LES COMITÉS D'ÉVALUATION POUR LES BOURSES DOCTORALES DES FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC**

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022
<b>Demandes admissibles</b>	1618	1553	2315	2564	2822	2801
<b>Bourses doctorales octroyées</b>	580	575	655	679	664	686
<b>Taux d'octroi</b>	36%	37%	28%	26%	24%	24%
<b>Demandes recommandées</b>	1406	1316	1812	2009	2381	2318
<b>Proportion de demandes recommandées</b>	87%	85%	78%	78%	84%	83%

Sources : Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies. 2022. *Rapport annuel de gestion 2021-2022* ; Fonds de recherche du Québec – Santé. 2022. *Rapport annuel de gestion 2021-2022* ; Fonds de recherche du Québec – Société et culture. 2022. *Rapport annuel de gestion 2021-2022*.

Pour ce qui est des bourses à la maîtrise, 34% des demandes admissibles ont un reçu un financement en 2021-2022 alors que 83% des demandes admissibles étaient recommandées par les comités d'évaluation. Ce faisant, près de 700 personnes étudiantes à la maîtrise n'ont pas reçu le financement alors qu'elles répondaient aux critères d'excellence. La bourse à la maîtrise étant de 17 500\$ par année pour une durée de deux ans, il faudrait investir au moins 11,8 millions de dollars annuellement pour financer l'ensemble des demandes admissibles aux bourses de maîtrise recommandées par les comités d'évaluation.

En 2021-2022, 686 personnes étudiantes au doctorat ont reçu une bourse, c'est-à-dire seulement 24% des demandes admissibles. Pourtant, c'est 83% des demandes admissibles qui répondaient aux critères d'excellence des FRQ et qui étaient recommandées par les comités d'évaluation. Ainsi, 70% des demandes de bourses doctorales recommandées en 2021-2022 n'ont pas été attribuées, ce qui représente plus de 1600 personnes étudiantes qui n'ont pas reçu le financement nécessaire pour poursuivre en recherche. Sachant qu'une bourse doctorale équivaut à 21 000\$ par année pour une durée de quatre ans, il faudrait investir au minimum 34,3 millions de dollars annuellement pour financer l'ensemble des demandes admissibles aux bourses doctorales recommandées par les comités d'évaluation.

Ainsi, on constate que le bassin de talents est bel et bien présent, mais que le financement ne suit pas la demande. Afin d'accroître l'accessibilité aux cycles



supérieurs et contribuer à former une main-d'œuvre qualifiée travaillant à l'innovation de la province, le Québec doit financer un plus grand nombre de personnes étudiantes en recherche.

#### **RECOMMANDATION 4**

Que le ministère des Finances augmente le financement des Fonds de recherche du Québec de 46,1 millions de dollars afin de financer l'ensemble des demandes de bourses de maîtrise et de doctorat recommandées par les comités d'évaluation.

### **3.2 LE MONTANT DES BOURSES**

Un autre enjeu auquel la population étudiante récipiendaire des bourses de maîtrise et de doctorat des FRQ fait face est le montant des bourses. En effet, comme mentionné plus haut, ce montant est fixé à 17 500\$ annuellement pour deux ans pour la maîtrise et 21 000\$ pour quatre ans pour le doctorat. Les bourses ont été augmentées pour la dernière fois en 2018-2019. Toutefois, même avec cette augmentation, la population étudiante en recherche se retrouve à vivre sous le seuil de la pauvreté. En 2022, le seuil du revenu viable pour une personne seule varie entre 25 128\$ et 34 814\$ selon la ville (Labrie, Nguyen et Posca, 2022, 4). Ce seuil peut s'élever jusqu'à 47 339\$ si la personne est dans un ménage monoparental avec un enfant en centre de la petite-enfance (CPE) (Labrie, Nguyen et Posca, 2022, 4). La population étudiante doit avoir un financement qui lui permet de vivre adéquatement et de payer ses frais de scolarité et autres dépenses liées à ses études. Afin de permettre aux personnes étudiantes de se concentrer sur leurs études et d'avoir suffisamment de financement, il faudrait augmenter le montant des bourses offertes par les FRQ de manière à les doubler. Les bourses à la maîtrise et au doctorat devraient être augmentées respectivement à 35 000\$ et 42 000\$. En se basant sur les 472 bourses de maîtrise et les 686 bourses doctorales octroyées en 2021-2022, un investissement d'au moins 22,7 millions serait nécessaire pour permettre à la population étudiante en recherche d'avoir un revenu viable.

#### **RECOMMANDATION 5**

Que le ministère des Finances augmente le financement des Fonds de recherche du Québec de 22,7 millions de dollars afin de permettre aux récipiendaires de bourses de maîtrise et de doctorat d'avoir un revenu viable.

## **4. Parents et personnes proches aidantes aux études**

Le système actuel des études universitaires est bien souvent pensé pour une communauté étudiante sans aucune personne à sa charge. C'est pourquoi les universités doivent travailler à mettre en place des mesures favorisant la conciliation famille-travail-études (CFTÉ) et diminuer les obstacles à la poursuite des études pour les parents et personnes proches aidantes.

### **4.1 POLITIQUES INSTITUTIONNELLES**

Un des moyens de déployer des mesures pour soutenir cette communauté étudiante est l'adoption d'une politique institutionnelle en matière de CFTÉ. Une telle politique vient préciser les rôles et les responsabilités des parties prenantes en milieu universitaire et permet d'encadrer et de soutenir les parents aux études, notamment grâce au statut de personne réputée à temps plein ou encore la reconnaissance des obligations familiales pour l'application de mesures d'accommodement.

Le *Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail-études destiné à certains milieux d'enseignement pour les parents-étudiants*, en vigueur jusqu'en mars 2021, octroyait des fonds aux projets visant « l'élaboration ou la mise à jour d'une politique interne de CFTÉ ainsi que la diffusion de celle-ci auprès des parents-étudiants et du personnel enseignant » (Ministère de la Famille, 2021). Chaque projet pouvait se voir accorder un maximum de 20 000\$. Malheureusement, le programme n'a pas été renouvelé et de nombreux établissements n'ont pas pu profiter de ce soutien financier.

En décembre 2022, seulement trois universités, soit l'Université Laval, l'Université de Sherbrooke et McGill, ont une politique en matière de CFTÉ. Afin d'encourager l'ensemble des 19 établissements universitaires à adopter de bonnes pratiques et favoriser la réussite des parents et personnes proches aidantes aux études via la création d'une politique institutionnelle, il faudrait un investissement de 320 000\$.

### **RECOMMANDATION 6**

Que le ministère des Finances réserve une enveloppe de 320 000\$ pour que l'ensemble des universités se dotent de politique institutionnelle en matière de conciliation famille-travail-études.

## 4.2 HALTES-GARDERIES

En mai 2022, le ministre de la Famille Mathieu Lacombe a annoncé une série de mesures pour développer des services de garde à horaires atypiques, le tout représentant un investissement de 45 millions de dollars sur les trois prochaines années (Cabinet du ministre de la Famille, 2022). L'une des mesures vise la mise en place de projets pilotes pour offrir des services de haltes-garderies en milieu d'enseignement supérieur. Cette mesure s'élève à un investissement de 1,9 million de dollars sur deux ans, c'est-à-dire 950 000\$ par année. Il importe de préciser que les sommes non utilisées de la première année ne sont pas reportables à l'année suivante. Les détails pour faire une demande financière n'ont été annoncés qu'à la mi-juillet et l'appel de projets se terminait le 3 octobre dernier, ce qui laissait très peu de temps pour imaginer, planifier et soumettre un tel projet. L'UEQ tient à souligner l'importance de cette mesure pour soutenir la communauté étudiante parent et estime qu'il faudrait prolonger la mesure d'une année pour permettre à davantage de projets d'être déposés.

### RECOMMANDATION 7

Que le ministère des Finances prévoie une enveloppe de 1,9 million de dollars sur les deux prochaines années pour permettre le développement de projets de haltes-garderies en enseignement supérieur.

## 5. Population étudiante issue de la diversité sexuelle et la pluralité des genres

Dans le cadre du *Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022*, lequel a été prolongé jusqu'au 31 mars 2023, de nombreuses mesures sont adressées au milieu d'enseignement supérieur. Selon le bilan 2020-2021, trois mesures principales ont été visées et se sont concrétisées par des projets de sensibilisation et de formations sur les réalités des personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des genres (Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie, 2022). Ces initiatives, bien qu'essentielles, sont insuffisantes pour combattre l'homophobie et la transphobie en enseignement supérieur. En effet, malheureusement encore aujourd'hui, les personnes issues de la diversité sexuelle et la pluralité des genres font l'objet de plusieurs types de violences. De plus, il y a une prévalence élevée de détresse psychologique et d'idéations suicidaires chez cette population. Par conséquent, des sommes supplémentaires doivent être investies afin d'assurer un soutien efficace et une réelle inclusion de cette population dans les milieux d'enseignement supérieur.

En 2020-2021 et en 2022-2023, l'enveloppe de soutien aux universités pour lutter contre l'homophobie et la transphobie était de 90 000\$ (Ministère de l'Enseignement supérieur, 2021a, 153 ; Ministère de l'Enseignement supérieur, 2022a, 171). Ce financement permet de mettre en place des projets qui contribuent à la reconnaissance et à l'inclusion de la population étudiante issue de la diversité sexuelle et la pluralité des genres. Selon le bilan 2020-2021, seulement cinq projets universitaires ont été financés pour un total de 89 705\$ (Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie, 2022, 12), ce qui représente en moyenne près de 18 000\$ par projet. Considérant qu'il y a 19 établissements universitaires et que chacun d'entre eux devrait mettre en place ce genre de mesures, il faudrait bonifier l'enveloppe d'au moins 252 000\$ pour que chaque université ait accès à des fonds.

### **RECOMMANDATION 8**

Que le ministère des Finances augmente d'au moins 252 000\$ la norme d'allocation *Soutien aux établissements d'enseignement supérieur dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie* présente dans les règles budgétaires des universités.

## 6. Transition écologique des universités

Alors que les universités devraient être des exemples en matière d'innovation pour la lutte aux changements climatiques, elles continuent d'avoir des impacts environnementaux néfastes en ayant recours aux énergies fossiles. En effet, les universités font partie du troisième secteur qui émet le plus de gaz à effet de serre au Québec (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, 2020). Les universités ont une empreinte carbone plus grande que le reste des institutions québécoises : l'intensité d'émissions par mètre carré des universités est de 18% plus élevée que l'ensemble du sous-secteur institutionnel dont elles font partie (Transition énergétique Québec, 2019). Les principales sources des émissions de gaz à effet de serre des universités proviennent de la consommation énergétique, notamment le chauffage qui se fait au mazout et au gaz naturel (UEQ, 2021).

Il est essentiel que les universités entament une véritable transition écologique pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et être plus efficaces énergétiquement. Toutefois, les universités n'ont pas toujours les installations électriques suffisantes pour convertir le système de chauffage aux énergies fossiles à un système fonctionnant à des énergies plus vertes. C'est pourquoi il est nécessaire de moderniser les installations de chauffage et les infrastructures.

La population étudiante demande des actions pour contrer les changements climatiques et souhaite que les universités, lieux de développement de savoirs et d'innovation, agissent comme des modèles dans cette lutte sociétale. À ce sujet, de plus en plus d'universités prennent des engagements en matière d'environnement. En décembre 2022, treize établissements universitaires québécois se sont engagés à atteindre la carboneutralité d'ici au maximum 2050 dans le cadre de la campagne internationale *Race to Zero* (Race to Zero, 2022). Pour l'atteindre, il faut mettre en place des mesures concrètes et celles-ci demandent du financement adéquat. Par exemple, en 2007, l'Université Laval a installé une chaudière électrique de six mégawatts fonctionnant en dehors des périodes de pointe. L'empreinte carbone annuelle a par conséquent été réduite de 6 500 tonnes de CO<sub>2</sub>e. Ce projet coûtant un million de dollars pour sa réalisation a provoqué une économie annuelle des coûts

d’approvisionnement en énergie de 400 000\$ (GCI experts en énergie, 2015). C’est donc dire que des investissements en matière de transition écologique peuvent être bénéfiques non seulement pour l’environnement, mais aussi de manière financière.

Comme mentionné plus haut, certains projets peuvent se concrétiser avec un investissement d’un million de dollars. Il faut cependant préciser que de nombreux projets de transition et efficacité énergétique demanderaient plus d’investissement. L’actuel manque d’incitatifs financiers pour la transition écologique des universités n’est pas souhaitable. Pour encourager et soutenir les établissements universitaires dans la mise sur pied de projets d’efficacité énergétique, il faudrait que l’ensemble des universités aient accès à un fonds minimal d’un million chacune.

### **RECOMMANDATION 9**

Que le ministère des Finances prévoie une enveloppe de 19 millions de dollars destinée à l’amélioration de la performance énergétique des universités pour leur permettre de mener des projets de réduction de gaz à effet de serre.

De manière plus générale, l’UEQ tient à souligner que la transition écologique est essentielle dans notre société, au-delà des actions mises en place par les universités. Cette transition doit avoir lieu dans tous les secteurs ayant encore recours à des énergies fossiles. Une étude de 2020 estime que l’électrification pour la société québécoise s’élève à 3,5 milliards de dollars annuellement pour une conversion efficace, laquelle représente des gains de 45% pour l’efficacité énergétique du chauffage (Paradis Michaud, 2020, 52). De tels investissements en matière de transition écologique sont considérables, mais ô combien nécessaires : il en va de l’avenir de la planète.

### **RECOMMANDATION 10**

Que le ministère des Finances investisse 3,5 milliards de dollars annuellement pour procéder à une réelle transition écologique dans la société québécoise.

## Conclusion

En conclusion, si les neuf premières recommandations présentées étaient financées, elles auraient un impact majeur sur la population étudiante universitaire du Québec. Des bonifications sont nécessaires dans le programme d'AFE afin que les personnes étudiantes puissent mieux faire face au contexte d'inflation et de crise du logement. Par la suite, un soutien financier en contexte de stage et un meilleur financement des personnes étudiantes aux cycles supérieurs auraient pour conséquence d'agir directement sur la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Ensuite, plus de mesures devraient être mises en place dans les universités pour soutenir la réussite des parents aux études et de la communauté étudiante issue de la diversité sexuelle et la pluralité des genres. Enfin, dans la lutte aux changements climatiques, Québec doit soutenir les universités afin qu'elles amorcent une véritable transition écologique et qu'elles soient des modèles à suivre. De manière plus générale, la dernière recommandation vise à ce que la province effectue une véritable transition écologique dans tous les secteurs. L'UEQ espère que vous donnerez suite aux demandes contenues dans ce mémoire et demeure disponible si vous avez des questions.



## Bibliographie

Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie. 2022. « Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2017-2022 : bilan 2021-2022 ». Ministère de la Justice. [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/gouv/homophobie-transphobie/PL\\_action\\_BILAN\\_PLCHT\\_2020-2021\\_MJQ.pdf?1668093879](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/gouv/homophobie-transphobie/PL_action_BILAN_PLCHT_2020-2021_MJQ.pdf?1668093879)

Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur. 2020. « Pandémie de la COVID-19 - La ministre McCann annonce une aide supplémentaire de 375 M\$ pour les étudiantes et étudiants du postsecondaire ». <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/pandemie-de-la-covid-19-la-ministre-mccann-annonce-une-aide-supplementaire-de-375-m-pour-les-etudiantes-et-etudiants-du-postsecondaire>

Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur. 2021. « Pandémie de COVID-19 - L'aide financière aux études bonifiée à nouveau pour deux ans ». <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/pandemie-de-covid-19-l-aide-financiere-aux-etudes-bonifiee-a-nouveau-pour-deux-ans-831855505.html>

Cabinet du ministre de la Famille. 2022. « Grand chantier pour les familles – Une avancée majeure et sans précédent en matière de conciliation famille-travail : des services de garde de soir, de nuit et de fin de semaine ». <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/grand-chantier-pour-les-familles-une-avancee-majeure-et-sans-precedent-en-matiere-de-conciliation-famille-travail-des-services-de-garde-de-soir-de-nuit-et-de-fin-de-semaine-40092>

Cabinet du ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. 2019. « Plus de 35 millions de dollars additionnels pour favoriser la persévérance et la réussite de milliers d'étudiantes et d'étudiants ». <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/plus-de-35-millions-de-dollars-additionnels-pour-favoriser-la-perserverance-et-la-reussite-de-milliers-detudiantes-et-detudiants>

Carrier, L. et Belzile, D. 2022. « Les étudiants restent sur leur faim », *La Presse*. <https://www.lapresse.ca/actualites/education/2022-09-27/cout-de-la-vie/les-etudiants-restent-sur-leur-faim.php>

Dion-Viens, D. 2022. « Universités québécoises : inscriptions en hausse dans les programmes d'enseignement », *Le Journal de Québec*. <https://www.journaldequebec.com/2022/09/22/inscriptions-en-hausse-dans-les-programmes-denseignement>

Dispensaire diététique de Montréal. 2022. « Rapport sur la mise à jour et le coût du Panier à provisions nutritif et économique ». [https://www.dispensaire.ca/wp-content/uploads/PPNE\\_RapportSynthese\\_final.pdf](https://www.dispensaire.ca/wp-content/uploads/PPNE_RapportSynthese_final.pdf)

Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies. 2022. *Rapport annuel de gestion 2021-2022*. <https://www.assnat.qc.ca/depots-du-jour/2022-12-08/Rapport%20annuel/13-RAG%202021-2022%20Fonds-recherche-Qc-Nature-tech.pdf>

Fonds de recherche du Québec – Santé. 2022. *Rapport annuel de gestion 2021-2022*. <https://www.assnat.qc.ca/depots-du-jour/2022-12-08/Rapport%20annuel/14-RAG%202021-2022%20Fonds-recherche-Qc-Santé.pdf>

Fonds de recherche du Québec – Société et culture. 2022. *Rapport annuel de gestion 2021-2022*. <https://www.assnat.qc.ca/depots-du-jour/2022-12-08/Rapport%20annuel/12-RAG%202021-2022%20Fonds-recherche-Qc-Société-culture.pdf>

GCI experts en énergie. 2015. « Installation d'une nouvelle chaudière à vapeur électrique ». <http://gcienergie.com/realisation/installation-dune-nouvelle-chaudiere-a-vapeur-electrique/>

Gouvernement du Canada. 2022. « Énoncé économique de l'automne de 2022 », Chapitre 1 : rendre la vie plus abordable. <https://budget.canada.ca/fes-eea/2022/report-rapport/chap1-fr.html#offrir-de-meilleures-mesures>

Gouvernement du Québec. 2022. « Programmes d'études admissibles ». <https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/bourses-perspective/programmes-admissibles>

Institut de la statistique du Québec et Statistique Canada. 2022. « Indice des prix à la consommation (IPC), indice d'ensemble, Canada, Québec, RMR de Montréal et RMR de Québec, données mensuelles non désaisonnalisées (2002=100) ». <https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-prix-consommation-ipc/tableau/indice-des-prix-a-la-consommation-ipc-indice-ensemble-canada-quebec-rmr-montreal-quebec-donnees-mensuelles-non-desaisonnalisees>

Institut national de santé publique. 2022. « COVID-19 - Sondages sur les attitudes et comportements des adultes québécois : pandémie et insécurité alimentaire ». <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sondages-attitudes-comportements-quebécois/insecurite-alimentaire-septembre-2022>

Labrie, V., Nguyen, M. et Posca, J. 2022. « Le revenu viable 2022 en période de crise multiples : données pour différentes localités du Québec ». *Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS)*. [https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2022/05/Revenu-viable-2022\\_WEB-1.pdf](https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2022/05/Revenu-viable-2022_WEB-1.pdf)

Ministère de la Famille. 2021. « Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail-études destiné à certains milieux d'enseignement pour les parents-étudiants ». <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/Famille/CFTE/soutien-financier/PSF-milieux-enseignements/Pages/index.aspx>

Ministère de l'Enseignement supérieur. 2021a. « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec : année universitaire 2020-2021 (mars 2021) ». <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Universites/Services-administratifs-universites/Regime-budgetaire-universites-mars-2021.pdf?1638212279>

Ministère de l'Enseignement supérieur. 2021b. « Une aide à votre portée : renseignements sur le programme de prêts et bourses ». [http://www.afe.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL\\_Aide\\_votre\\_portee\\_2021\\_2022.pdf](http://www.afe.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL_Aide_votre_portee_2021_2022.pdf)

Ministère de l'Enseignement supérieur. 2022a. « Règles budgétaires et calcul des subventions de fonctionnement aux universités du Québec : année universitaire 2022-2023 (mai 2022) ». <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/Universites/Services-administratifs-universites/Regles-budgetaires-universites-Quebec-mai-2022.pdf?1652888469>

Ministère de l'Enseignement supérieur. 2022b. « Statistiques de l'Aide financière aux études : rapport 2019-2020 ». <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/enseignement-superieur/rapports/rapports-statistiques/Rapport-Statistiques-AFE-2019-2020.pdf?1649095430#:~:text=Le%20montant%20total%20en%20prêts,%2C%20542%2C5%20M%24.&text=La%20proportion%20de%20bénéficiaires%20ayant,était%20de%2065%2C9%20%25.&text=atteints%20d%27une%20défiance%20fonctionnelle,s%27établir%20à%206%20371>

Ministère de l'Enseignement supérieur. 2022c. « Une aide à votre portée : renseignements sur le programme de prêts et bourses ». [http://www.afe.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL\\_Aide\\_votre\\_portee\\_2022\\_2023.pdf](http://www.afe.gouv.qc.ca/fileadmin/AFE/documents/Publications/AFE/PUBL_Aide_votre_portee_2022_2023.pdf)

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. 2020. « Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2018 et leur évolution depuis 1990 ». <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2018/inventaire1990-2018.pdf>

Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. 2020. « Portrait sommaire de l'effectif infirmier du Québec 2019-2020 ». <https://www.oiiq.org/documents/20147/9565847/Portrait-sommaire-2019-2020.pdf/c75534a4-7e62-3bc4-c006-ea94ed249298#:~:text=En%20effet%2C%20chaque%20année%2C%20quelque,et%20infirmiers%20diplômés%20de%20France>.

Paradis Michaud, A. 2020. « Électrification des usages du gaz naturel au Québec : analyse des impacts économiques ». Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal. [https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2020/01/Rapport-détude\\_2020-1\\_PARADIS-MICHAUD.pdf](https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2020/01/Rapport-détude_2020-1_PARADIS-MICHAUD.pdf)

Race to Zero. 2022. *Current signatories*.  
<https://www.educationracetozero.org/current-signatories>

Transition énergétique Québec. 2019. « Tableaux et données détaillées – Inventaire des bâtiments institutionnels ». <https://transitionenergetique.gouv.qc.ca/en/affaires/secteurs/secteurinstitutionnel/portrait-de-levolution>

Union étudiante du Québec (UEQ). 2021. « L'impact environnemental des universités : analyse et recommandations ». <https://unionetudiante.ca/download/avis-limpact-environnemental-universites/>

Unité de travail pour l'implantation de logement étudiant (UTILE). 2022. « Prospection des habitudes et aspirations résidentielles étudiantes (PHARE) : le logement étudiant au Québec ». [https://uploads-ssl.webflow.com/604e1456a8cd2bab84c72bc8/62e2db9eec481f4aa84c8390\\_Rapport-PHARE-2021\\_20220728.pdf](https://uploads-ssl.webflow.com/604e1456a8cd2bab84c72bc8/62e2db9eec481f4aa84c8390_Rapport-PHARE-2021_20220728.pdf)